

Source FAQs : MINMAP

Question	Comment s'inscrire au système COLEPS ?
Catégorie	Enregistrement des utilisateurs /sécurité /certification
Public	Soumissionnaires, AC/MO
Complexité de la réponse	Modérée
<b>Réponse à la question</b>	Etape 1 : Remplir et sauvegarder la fiche d'inscription
	Cliquez sur le menu <b><i>Demande d'Inscription</i></b> qui se trouve dans la page principale, puis remplissez la fiche de demande d'inscription.
	Etape 2 : Imprimer la fiche; mettre le cachet du chef de la structure et soumettre la fiche
	Sauvegardez la fiche de demande d'inscription et imprimez-la en cliquant sur le bouton «Imprimer» dans la page de Détails. Ajoutez-y le cachet du chef de votre structure, puis soumettez-la avec les documents requis.
	<b>Notes :</b>
	Autorité Contractante/Maître d'Ouvrage (AC/MO): -> Soumission par télécopie/voie postale, ou en personne.
	Soumissionnaire (Entrepreneur): -> Soumission par la voie postale, ou en personne.
	Etape 3 : Approbation du MINMAP
	L'approbateur d'inscription du MINMAP vérifie la fiche de demande d'inscription et les documents soumis pour approuver l'inscription. Le résultat du traitement de la demande d'inscription sera donné par e-mail; il est également possible de le consulter directement par le système COLEPS (Consulter état de traitement des demandes d'inscription).
	Etape 4 : Demander la délivrance d'un certificat numérique
	Remplissez ensuite la fiche de demande de certificat dans les bureaux du MINMAP ou de l'ANTIC, puis soumettez les documents requis. Une fois la demande réceptionnée, la personne en charge de réception des demandes de certificat fournit le numéro de référence/code d'autorisation au demandeur d'inscription.
	Etape 5 : Télécharger le certificat dans votre PC (Ordinateur)
	Le demandeur se connecte sur le site de délivrance des certificats de l'ANTIC, entre le numéro de référence/code d'autorisation, puis télécharge le certificat dans son PC
Etape 6 : Enregistrer les informations de l'utilisateur et le certificat	
Le demandeur se connecte au système COLEPS, puis suit le cheminement suivant: Demande d'Inscription > Nouveau Certificat/ Ajouter Certificat > Rechercher sa structure (Rechercher avec le nom de l'AC/MO ou code de l'AC/MO pour une AC/MO et avec le N°RCCM pour un soumissionnaire) > Nouvel Enregistrement > Sauvegarder > Sélectionner Certificat > Confirmer	
Etape 7 : Connexion au système COLEPS à l'aide du certificat	
Le demandeur ayant finalisé son inscription se connecte en faisant usage du certificat qu'il a précédemment enregistré dans le système.	
Observations	Le certificat numérique sert à chiffrer et à authentifier l'utilisateur.

Question	Comment puis-je me faire délivrer un certificat numérique?
Catégorie	Enregistrement des utilisateurs /sécurité /certification
Public	Soumissionnaires, AC/MO
Complexité de la réponse	Faible
Réponse à la question	Etape 1 : Remplir et déposer la demande délivrance au MINMAP
	Une fois votre demande d'inscription approuvée, munissez-vous des documents requis pour la demande de délivrance de certificat et rendez-vous au bureau du MINMAP près de vos locaux pour déposer la demande de délivrance de certificat.
	Etape 2 : Mise à disposition du numéro de référence
	Une fois votre demande de délivrance de certificat déposée, vous recevrez le numéro de référence/code d'autorisation.
	Etape 3 : Téléchargement du certificat numérique
	Le demandeur télécharge le certificat numérique en se connectant au site de l'ANTIC ( <a href="http://www.camgovca.cm">www.camgovca.cm</a> ) et en communiquant le numéro de référence/code d'autorisation délivré précédemment par le MINMAP. Il est recommandé de stocker le certificat dans votre PC ou dans d'autres supports informatiques de sauvegarde.
Observations	Consulter le <a href="#">schéma descriptif</a>

Question	Comment puis-je enregistrer/déclarer un certificat numérique?
Catégorie	Enregistrement des utilisateurs /sécurité /certification
Public	Soumissionnaires, AC/MO
Complexité de la réponse	Faible
Réponse à la question	Etape 1 : Enregistrer le certificat dans le système COLEPS
	Une fois le certificat numérique en votre possession (téléchargé sur votre PC), vous devez l'enregistrer/déclarer au niveau du Système COLEPS. Cliquez sur le menu <b>Demande d'Inscription</b> . Cliquez ensuite sur le menu <b>Nouveau Certificat/Ajouter Certificat</b> permettant de consulter les informations sur votre structure (compte) dans le système, puis enregistrez un premier certificat, ou ajoutez un nouveau.
	Etape 2 : Utilisation du certificat numérique
	Lorsque le certificat est enregistré correctement, vous pouvez vous connecter au Système COLEPS en utilisant celui-ci.
Observations	Néant

Question	Qu'est-ce qu'un ID utilisateur?
Catégorie	Enregistrement des utilisateurs /sécurité /certification
Public	Soumissionnaires, AC/MO
Complexité de la réponse	Faible
Réponse à la question	Etape 1 : Savoir ce qu'est un code ID (code Identifiant)
	C'est un code de distinction qui est généré et conféré par le système COLEPS lors du premier enregistrement du certificat par un utilisateur inscrit.
Observations	Néant

Question	Comment puis-je modifier les informations de ma structure (soumissionnaire) lorsque son chef est changé?
Catégorie	Enregistrement des utilisateurs /sécurité /certification
Public	Soumissionnaires
Complexité de la réponse	Faible
Réponse à la question	Etape 1 : Remplir la fiche de modification des informations
	En cas de changement des informations relatives au soumissionnaire, vous devez remplir la fiche de modification des informations de soumissionnaire et y mettre le cachet du chef de la structure.
	Etape 2 : Soumettre les nouvelles informations au MINMAP
	Soumettez en <b>personne</b> la fiche de renseignement au MINMAP Services Centraux, accompagnée des pièces de preuves relatives.
Observations	Néant

Question	Quels sont les navigateurs qui supportent l'utilisation du système électronique de passation des marchés – COLEPS-?
Catégorie	Enregistrement des utilisateurs /sécurité /certification
Public	Soumissionnaires, AC/MO
Complexité de la réponse	Faible
Réponse à la question	Etape 1 : Liste des navigateurs supportés
	Navigateurs supportés: Chrome, Firefox, IE > Version 7
Observations	<p>Si vous utilisez <b>IE</b> (Internet Explorer), il est possible que des erreurs de présentation surviennent même quand IE est de la dernière version.</p> <p>En cas de problème d'affichage veuillez paramétrer dans l'Affichage de Compatibilité du navigateur. Cliquez sur <b>Affichage de Compatibilité</b> puis ajoutez un url. Cliquez sur <b>F12</b> pour paramétrer le mode de document au <b>niveau 10</b>.</p> <p>Lorsque le mode est en dessous du niveau 8, il est possible qu'il y ait des problèmes d'affichage; veuillez le paramétrer au niveau 8 au minimum.</p>